

Questions orales

qu'ils soient prêts à participer à son application, le ministre nous dirait-il si le gouvernement compte toujours procéder, selon le premier des quatorze points proposés par le ministre du Travail, à l'établissement de ce forum national multipartite?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Il est très difficile de forcer qui que ce soit à faire partie d'une organisation comme celle-là ou à participer aux discussions. Les organismes ouvriers ont décidé de ne pas participer au travail du Conseil économique. Nous leur avons fait d'autres propositions. Nous les avons rencontrés bien des fois. Ils hésitent à faire partie, officiellement, d'un groupe semblable. Au cours de mes deux réunions avec eux, je leur ai expliqué que je cherchais, non pas leur assentiment, mais plutôt à communiquer avec eux et à leur expliquer quelles sortes de politiques nous sommes en train de mettre au point. Bien sûr, ils seront toujours les bienvenus s'ils veulent revenir au Conseil économique ou d'autres organismes, mais ils prennent leurs propres décisions et nous devons prendre les nôtres.

M. Fraser: Le ministre parle de contraindre les syndicats. Là n'est pas la question. Puisqu'ils ne peuvent pas vraiment participer à aucune conférence multipartite ou tripartite, pourquoi le gouvernement continue-t-il de prétendre que c'est ce genre de politique qu'il préconise? Cela fait dix-huit mois maintenant que tout le monde sait qu'il n'y parviendra jamais.

M. Chrétien: C'est parce que nous croyons qu'il vaut mieux obtenir la collaboration des syndicats pour réaliser notre politique. Mais s'ils ne veulent pas négocier de façon officielle, nous devons leur laisser la porte ouverte. Dans l'intervalle, nous intervenons sur le marché. Nous avons jugé qu'il fallait suivre de près l'évolution des prix et des salaires et ainsi de suite pour renseigner le public sur l'inflation et nous avons demandé au Conseil économique d'assumer ce rôle. Nous n'avons pas encore reçu de réponse définitive de sa part, mais nous communiquerons sa décision à la Chambre dès qu'il nous la fera connaître.

* * *

L'ENVIRONNEMENT**LE PIPE-LINE KITIMAT—LA QUESTION DE LA DEMANDE PAR LE GOUVERNEMENT DE L'AVIS DE L'ONE**

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre d'État chargé de l'Environnement. Le gouvernement a décidé de ne pas construire un port pour pétroliers à Kitimat, sur la côte ouest, et un pipe-line pour relier ce port au pipe-line de la Trans-Mountain. Étant donné que l'Office national de l'énergie a été saisi d'une demande de construction pour ce pipe-line et qu'elle envisage toujours d'y donner suite, le ministre pourrait-il nous dire si le gouvernement entend demander conseil à l'Office national de l'énergie ou s'il a tranché la question une fois pour toutes?

L'hon. Len Marchand (ministre d'État (environnement)): Je ne suis pas absolument certain de bien connaître tous les points de droit qui sont en cause. Je crois qu'il serait plus approprié que le député pose sa question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, de qui relève l'Office national de l'énergie.

[M. Fraser.]

M. Oberle: Je préfère poser une question supplémentaire au ministre d'État de qui relève l'environnement. C'est au sujet de l'enquête Thompson, que le ministre a décidé de ne pas reprendre, malgré le fait que ce pipe-line pourrait encore être construit. Le ministre ne reconnaît-il pas que l'enquête aurait dû continuer ses travaux, ne serait-ce que pour étudier l'option encore moins attrayante qui est celle des pétroliers descendant le long de la côte ouest, d'étudier l'incidence écologique et socio-économique de l'usage de pétroliers qui transporterait le pétrole s'ils ne vont pas à Kitimat?

M. Marchand: Le député et ses collègues peuvent invoquer toutes sortes d'arguments à propos de la décision qui a été prise, mais si j'étais à la place de la société Kitimat Oil ou de n'importe quelle autre société pétrolière, j'y penserais à deux fois avant de présenter une demande, parce que le gouvernement du Canada a pris très clairement position quant aux ports pétroliers de la côte ouest, et notre opinion est que nous ne voyons pas le besoin d'un port pétrolier sur la côte ouest dans un avenir prévisible.

* * *

EMPLOI ET IMMIGRATION**LE PROGRAMME D'ÉCHANGES INTERNATIONAUX POUR LA JEUNESSE**

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Elle porte sur le programme d'échanges internationaux pour la jeunesse qui a permis à des jeunes gens de divers pays d'Europe de séjourner temporairement dans les provinces des Prairies pour travailler dans le domaine de l'agriculture. Le gouvernement fédéral a jugé bon de diminuer l'ampleur du programme.

Étant donné que l'Alberta a décidé de ne plus se prévaloir de ce programme et d'en instituer un qui lui soit particulier, notamment le programme appelé Alberta Agricultural Host Family Exchange Program, le ministre pourrait-il expliquer à la Chambre où en sont ces négociations? Pourrait-il expliquer la raison de ce retard et est-il en mesure de prévoir combien de gens pourront séjourner en Alberta? Étant donné l'urgence de cette affaire, j'espère que le ministre tiendra compte du fait que beaucoup de ces familles-hôtes comptent sur la venue de ces jeunes Européens.

● (1152)

L'hon. Bud Cullen (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de m'avoir donné avis de cette question hier. Je pourrais dire que la question a aussi été soulevée par mes collègues le ministre de l'Industrie et du Commerce et le député de Battleford-Kindersley. Suite aux instances du député et à celles de mon collègue, j'ai reçu le sous-ministre pour discuter avec lui de cette situation. A cause du chômage élevé, nous avons décidé que le mouvement devrait continuer, mais que le nombre devrait être réduit. Les associations hôtes estimaient cependant que cette décision avait été prise trop tard et elles avaient déjà pris de nombreuses dispositions en faveur des étudiants. Nous avons alors décidé de retourner aux mêmes quotas que l'année dernière.